

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que, conformément à une récente décision des Lords du Comité judiciaire du Conseil Privé, à l'effet que la minorité dissidente du peuple du Manitoba, a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en Conseil, contre certains actes passés par la législature de la province du Manitoba, relativement à la question d'éducation, Votre Excellence a entendu cet appel en Conseil, que sa décision sur ce sujet a été communiquée à la législature de la dite province, et que les documents relatifs à cette affaire nous seront communiqués.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que la crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Nous regrettons d'apprendre, cependant, que, bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, cependant, à raison de la diminution dans le prix des marchandises et de récentes réductions et aussi de suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Nous sommes respectueusement de l'opinion de Votre Excellence que, dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il il sera nécessaire de fixer les appropriations pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Nous nous félicitons beaucoup de ce que durant la période de temps écoulé depuis la dernière session du parlement, Votre Excellence ait eu l'avantage de voyager dans différentes parties du Canada : les provinces maritimes, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique ; qu'au cours de ces voyages, Votre Excellence ait été agréablement impressionnée par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public, et que malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, Elle ait remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada ; foi qui est, comme vous avez bien voulu le dire gracieusement, une des caractéristiques de son peuple et qui est du meilleur augure pour de nouveaux progrès.

Nous recevons de votre Excellence avec un sentiment profond de l'importance de cette communication, l'annonce que le gouvernement de Terre-Neuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité des conseillers de Votre Excellence a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île, pour discuter avec eux les conditions de cette union, et que ce sera un sujet de félicitation générale si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite et aux compagnies à fonds social nous seront soumis, et que nous serons aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Indiens, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces mesures seront l'objet de notre considération la plus attentive.

Au début des importants travaux qui nous incombent, nous nous associons au souhait de Votre Excellence que nos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Angers,

Le Sénat s'est ajourné.